

DESTINATION POUR TOUS

Présentation du dispositif refondu

Qu'est ce que la marque « Destination pour Tous » ?



Depuis 2012, la marque Destination Pour Tous (DPT) labellise les démarches territoriales d'accessibilité universelle visant à inclure tous les handicaps (physique, mental, auditif, visuel).

DPT est le fruit d'un partenariat interministériel entre le ministères chargés des Personnes handicapées (DGCS), du Tourisme (DGE) et de l'Accessibilité (DMA).

La labélisation porte sur 3 grandes thématiques:

- **La définition du territoire** candidat apprécié à la lumière de son offre touristique, de loisirs, de répit et des prestations de service de la vie quotidienne
- **L'accessibilité** des prestations touristiques, des déplacements
- **La gouvernance** de la démarche en tenant compte de la sensibilisation des acteurs locaux, et de la communication

Les territoires labelisés « Destination pour Tous »

Amiens (80)

Grand Dax
Agglomération
(40)

Bordeaux (33)

Communauté
Urbaine de
Dunkerque (59)

Nîmes (30)

Mauguio-Carnon
(34)

Colombiers -
Lespignan (34)

Balaruc-les-Bains
(34)

Toulouse (31)

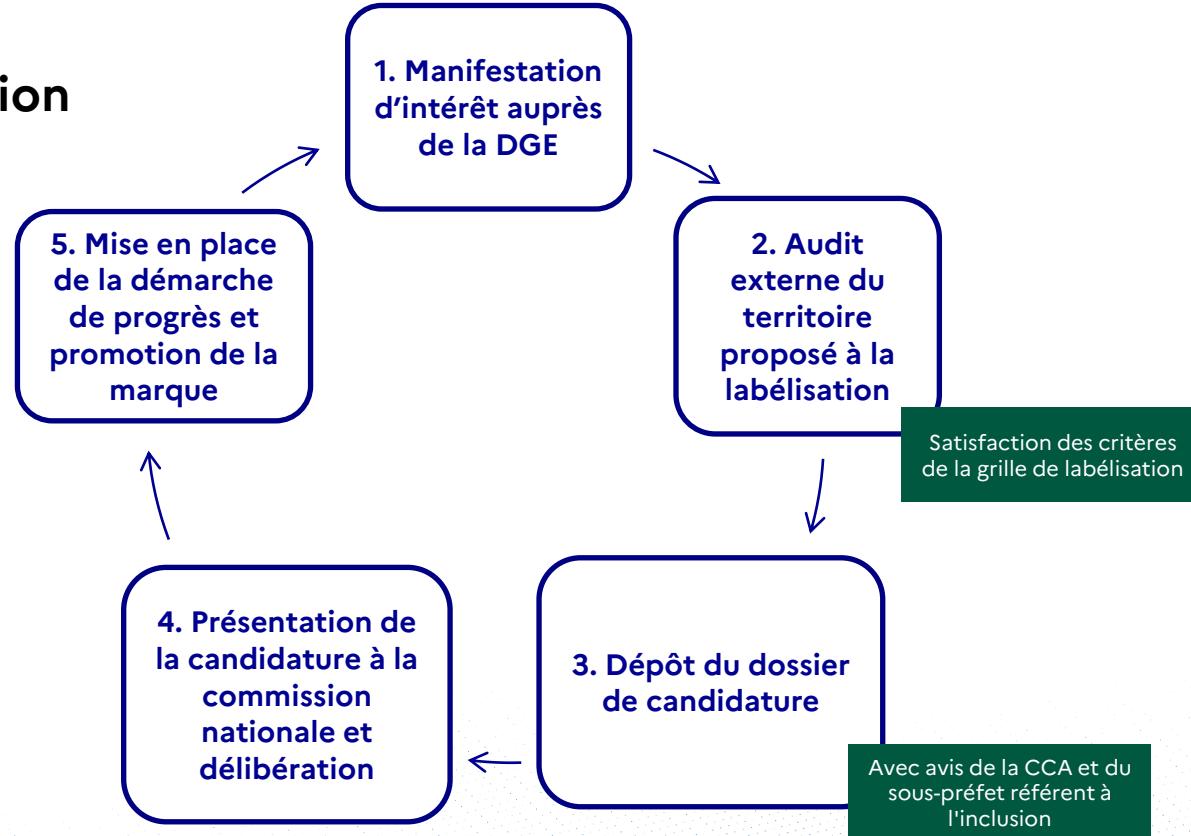
Une refonte initiée en 2023

La DGE a organisé à partir de l'été 2023 des ateliers avec l'ensemble des parties prenantes (DIA, DGCS, DMA, SGCIH, ATH, associations de personnes en situation de handicap) afin de palier aux principaux freins du dispositif :

1. Lisibilité du cahier des charges et complexité des procédures
2. Administration du dispositif : portage et de gouvernance
3. Manque de notoriété



Etapes de labélisation



Focus sur le cahier des charges et le système de notation

Ancien dispositif	Nouveau dispositif
Cahier des charges généraliste	Grille de labélisation
Attribution arbitraire de points (500 à 1000) sur des critères généralistes	Le cabinet d'audit atteste la validation de 100% des critères « obligatoires » et 50% des critères « confort d'usage » de la grille de labélisation.
Labélisation sur 3 niveaux (or, argent, bronze) selon le nombre de points obtenus	Un seul niveau de labélisation

Grille de labélisation et Cahier des charges

Offre touristique, de loisirs et de services	<ul style="list-style-type: none">• L'information de l'offre touristique sur le site de l'office du tourisme• L'offre culturelle• L'offre sportive• La vie quotidienne
Accessibilité de la destination	<ul style="list-style-type: none">• L'accessibilité des ERP• L'accessibilité des transports• L'accessibilité des espaces publics• L'accessibilité de la voirie
Offre de soin et de répit	<ul style="list-style-type: none">• L'offre de soin• L'offre de répit
Engagements et gouvernance du projet	<ul style="list-style-type: none">• Les engagements• La gouvernance
Communication	<ul style="list-style-type: none">• La communication

destinationpourtous.dge@finances.gouv.fr

<https://www.entreprises.gouv.fr/espace-entreprises/s-informer-sur-la-reglementation/destination-pour-tous-comment-obtenir-le-label>